



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Paris le 17 DEC. 2007

**Direction générale
de l'enseignement
scolaire**

**Service des
enseignements et
des formations**

**Sous-direction
des écoles, des
collèges et des lycées
généraux et
technologiques**

Bureau des collèges

DGESCO A1-2
n°2007-0181
Affaire suivie par
Claude Brandy

Téléphone
01.55.55.13.42
Télécopie
01.55.55.38.92

Courriel : claudе.brandy@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Le Ministre de l'Education nationale

à

Mesdames les rectrices et messieurs les
recteurs d'académie

Mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs d'académie, directrices et
directeurs des services départementaux de
l'Education nationale

à l'attention de

Mesdames les directrices et messieurs les
directeurs et mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

Mesdames les directrices et messieurs les
directeurs des centres de formations des
apprentis (CFA)

Mesdames les présidentes et messieurs les
présidents les groupements d'établissements
de l'Education nationale (GRETA)

Objet : organisation des épreuves de sécurité routière session 2008.

Vous trouverez, ci-joint, le descriptif détaillé des modalités d'organisation des différentes épreuves de sécurité routière, organisées à partir de l'application « test@ssr », qui se dérouleront entre le 7 janvier 2008 et le 3 juillet 2008 au choix des établissements.

Cette application a été adressée en mars 2007 à tous les établissements d'enseignement scolaires concernés, ainsi qu'aux GRETA et aux centres de formations d'apprentis (CFA).

Si certains établissements connaissent encore de réelles difficultés pour faire passer les épreuves à partir de l'application test@ssr, il leur sera possible de recourir à un

...



2 / 2

DVD qui leur sera remis, comme pour la session précédente, sur demande auprès du correspondant du comité de pilotage académique ASSR.

Il appartient à l'établissement d'organiser les épreuves selon les modalités définies en annexe qui seront, par ailleurs, accessibles sur le site <http://eduscol.education.fr/securite>.

En vous remerciant de votre contribution à l'organisation de cette session.

Pour le ministre et par délégation,
Pour le directeur général et par délégation,
Le chef du service des enseignements
et des formations, adjoint au directeur général

Jean-Marc Goursolas

PJ :

annexe 1 : les modalités d'organisation des attestations de sécurité routière.